



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 30 Septembre 2009

| Date de la convocation<br>23 septembre 2009  | Heure de la séance<br>18 heures | Lieu de la séance<br>Salle des fêtes<br>Fontès |
|--|---------------------------------|--|
| <p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M. SATGER Jean-Noël, M. GARCIA Alain, Mme CAER Michèle,<br/> <b>BRIGNAC</b> : M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis,<br/> <b>CABRIERES</b> : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,<br/> <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. MALBEC Sylvain,<br/> <b>CEYRAS</b> : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,<br/> <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile,<br/> M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M. SAEZ Gérard,<br/> Mme MILAN Andrée<br/> <b>FONTES</b> : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane,<br/> <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,<br/> <b>MERIFONS</b> : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre,<br/> <b>MOUREZE</b> : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,<br/> <b>NEBIAN</b> : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard,<br/> <b>OCTON</b> : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme,<br/> <b>PAULHAN</b> : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François,<br/> M. LEBREAU Jean-Jacques<br/> <b>PERET</b> : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques<br/> <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean,<br/> <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian<br/> <b>VALMASCLE</b> : Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M. MONTAGNE Thierry à SATGER Jean-Noël<br/> M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain<br/> M. REVEL Claude à M. SEGURA René<br/> M. BORE Jacques à M. FAVIER Marc<br/> M. AZAM Joël à M. BILHAC Christian<br/> M. VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p> |                                 |  |

**Objet : Renouvellement de la convention pour la mise en place d'un partenariat local d'actions jeunesse avec le Département de l'Hérault (PLAJH).**

Monsieur BRUN rappelle que par délibération en date du 29 Octobre 2008, le conseil communautaire a approuvé une convention pour la mise en place d'un partenariat local d'actions jeunesse avec le Département de l'Hérault (PLAJH) qu'il convient de renouveler pour une durée de un an.

Le Partenariat Local d'Actions Jeunesse de l'Hérault (PLAJH) se veut un outil du Département facilitant sur les territoires la concertation des acteurs en vue de construire ou de renforcer un projet partagé autour de la jeunesse.

Le Département s'engage aux côtés du signataire pour la mise en œuvre d'un PLAJOH visant à accompagner le territoire dans la structuration de sa politique jeunesse.

Cette démarche doit par ailleurs permettre :

- de soutenir et renforcer les initiatives existantes
- de mobiliser les partenariats
- d'impulser la mise en œuvre de réponses nouvelles aux besoins des jeunes et des acteurs
- d'améliorer la cohérence et la lisibilité des actions

A cette fin, le Département soutient financièrement et techniquement les actions relevant des 3 axes de structuration suivants :

- la coordination locale (pilotage technique et animation de la politique jeunesse locale)
- l'animation des réseaux d'acteurs locaux (échange de savoirs et de pratiques, formations ...)
- la programmation d'actions en direction des jeunes relevant des champs suivants :
  - accès à l'information
  - prévention
  - action socio-éducative
  - mobilité
  - insertion sociale et professionnelle
  - actions liées à la parentalité
  - responsabilisation et la citoyenneté

La réalisation ou réhabilitation de lieux d'accueil et d'animation (espaces jeunes...) pourra être, sous conditions, soutenue financièrement par le programme d'aide aux communes concernant les équipements sportifs et socio-éducatifs.

Pour la 1<sup>ère</sup> année d'application le cofinancement départemental s'est élevé à la somme de 32 000 euros répartis dans les actions suivantes :

- Fonction de coordination jeunesse
- Programmes d'action jeunesse
- Action de prévention jeunesse

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. BRUN, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention pour la mise en place d'un partenariat local d'actions jeunesse à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et le Département de l'Hérault.

**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.